

# OFFRE DE STAGE

## Activités agricoles et documents d'urbanisme : analyse des interactions et propositions de pistes d'adaptation

### Île de Bréhat



ÎLE DE BRÉHAT  
ENEZ-VRIAD



### Le Contexte du stage

L'association Réseau Agricole des Îles Atlantiques (RAIA) rassemble des structures associatives, des collectivités insulaires et des agriculteurs qui travaillent au maintien et au développement durable de l'agriculture dans les territoires suivants : du Nord au Sud, il s'agit des îles de Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Île en Mer, Houat, Hoëdic, Arz, l'Île-aux-Moines, Noirmoutier, Yeu, Ré, Aix et Oléron. Le RAIA s'est associé depuis novembre 2018 à une équipe de recherche pluridisciplinaire (agronomie, géographie, sociologie, aménagement et urbanisme, science politique) regroupant des chercheurs des UMR CNRS Arènes (<http://www.arenas.eu/>) et UMR CNRS ESO Rennes (<http://eso-rennes.cnrs.fr/fr/index.html>). Dans ce contexte, le projet de recherche SOFIANE (<https://raia-iles.fr/projet-de-recherche/>) s'intéresse aux caractéristiques structurelles, sociales, environnementales, économiques et politiques des agricultures insulaires. Les premiers résultats de cette recherche démontrent entre autres une accumulation des réglementations de protection de l'environnement et des paysages dans les îles, engendrant des difficultés de mise en œuvre des activités agricoles tant d'un point de vue de l'usage du foncier que de l'accessibilité aux infrastructures agricoles (bâti, tunnels maraîchers, forage, etc.) pour les professionnels. Prises individuellement, ces réglementations n'ont pas vocation à proscrire l'usage agricole des espaces auxquels elles s'appliquent mais leur accumulation et leur traduction restrictive dans les documents d'urbanisme tend à faire penser qu'elles ont un impact fort sur leur maintien et leur avenir.

Le plan local d'urbanisme (PLU) de l'Île de Bréhat est un exemple de cette traduction restrictive des réglementations qui ont concrètement un impact négatif sur le développement de l'agriculture. Ce PLU a été adopté en décembre 2019. La nouvelle municipalité envisage de faire une révision générale de ce document pour adapter les dispositions réglementaires existantes de manière plus favorable à l'agriculture tout en intégrant les enjeux de protection de l'environnement. Il apparaît par ailleurs intéressant de faire une étude comparative avec d'autres PLU de certaines îles du Ponant aux configurations géographiques similaires.

### Objectifs du stage

Le stage proposé a pour vocation de participer activement à la révision générale du PLU de l'Île de Bréhat. Le stagiaire sera force de proposition en matière d'amélioration de la prise en compte de

l'agriculture dans ce document d'urbanisme, en abordant la question de la vocation agricole des terres, de la constructibilité de bâtiments agricoles et logements pour les exploitants, tout en intégrant les enjeux de protection de l'environnement et des paysages. La commune de Bréhat sera la collectivité d'accueil du stagiaire.

## **Missions**

Le stagiaire sera amené à :

- Analyser globalement la prise en compte des activités agricoles existantes dans les PLU de certaines îles du Ponant (à définir) dont celui de Bréhat, à la fois dans le PADD, les zonages et règlements associés (zones A et N plus spécifiquement), pour en tirer des enseignements pour le PLU de Bréhat. Caractériser l'évolution de cette prise en compte par rapport aux précédents documents d'urbanisme.
- Exploiter les études faites par le RAIA sur ce sujet.
- Analyser la compatibilité des documents d'urbanisme avec les textes relatifs au littoral, à l'environnement et aux paysages et leurs effets sur la pratique des activités agricoles et en trier des conséquences pour la révision du PLU.
- Proposer des pistes d'ajustement conformes en termes de règlement et de zonage qui pourraient permettre la facilitation du maintien et du développement agricole.
- Etudier et faire des propositions pour trouver des zones propices à la construction de bâtiment à vocation agricole et de logements pour accueillir de nouveaux agriculteurs en tenant compte des enjeux d'intégration environnementale et paysagère.

## **Conditions**

**Profil souhaité** - Étudiant en master 2 : aménagement et urbanisme ou droit de l'urbanisme

**Durée** - 6 mois

**Réception des candidatures jusqu'au 2 février 2021 inclus** à envoyer à [naila.bedrani@univ-rennes2.fr](mailto:naila.bedrani@univ-rennes2.fr)

**Entretien** à prévoir en visioconférence

### **Conditions de réalisation du stage**

- Maître de stage : Henri SIMON, coordinateur de la révision du PLU pour le compte de la mairie de Bréhat (membre de la commission mixte chargée de la révision du PLU)
- Encadrement scientifique : Hélène BAILLEUL (UMR ESO, Université de Rennes 2) et Jean-François INSERGUET (UMR ESO, Université de Rennes 2).
- Autre personne ressource : Naïla BEDRANI, salariée doctorante du RAIA
- Rémunération : gratification en vigueur pour les stagiaires étudiants
- Lieu de travail : bureau au sein des locaux de la mairie
- Facilités : logement chez l'habitant